

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue le mardi 12 juillet 2022 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire, Claire Savard.

**Présences :**

Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
David Dumont	Conseiller siège	3
Keven Croteau	Conseiller siège	4
Catherine Conroy	Conseillère siège	5
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

**Absences :**

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
-------------------------	-------------------	---

**Assistaient également à la session :**

Milaine Charron	Directrice générale et greffière-trésorière
-----------------	---

---

**PROCÈS-VERBAL**

---

**1. PRÉLIMINAIRE**

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour du 12 juillet 2022
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2022

**3. GESTION FINANCIÈRE**

- 3.1 Acceptation des comptes à payer de juin 2022
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles de juin 2022
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois de juillet 2022
- 3.4 FQM mutuelle de prévention
- 3.5 Diminution de la franchise des biens divers

**4. AMÉNAGEMENT, URBANISME**

- 4.1 Achat d'outillages

**5. DÉVELOPPEMENT**

- 5.1 Acceptation projet parc des sports
- 5.2 Acceptation projet parc municipal

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9. FERMETURE**

## **OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE**

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

## **VÉRIFICATION DU QUORUM**

Six des sept membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

**2022-07-12-98**

### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 12 JUILLET 2022**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE l'ordre du jour du 12 juillet 2022 soit accepté tel que proposé.

---

Claire Savard, maire

**2022-07-12-99**

### **INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur David Dumont propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

**2022-07-12-100**

### **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2022**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Keven Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 14 juin 2022 soit accepté tel que proposé.

---

Claire Savard, maire

**2022-07-12-101**

### **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2022**

ATTENDU QUE les comptes à payer pour le mois de juin 2022 s'élèvent à 75 455.27 \$ ;

ATTENDU QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE les comptes à payer du mois de juin soient acceptés pour un montant de 75 455.27 \$.

---

Claire Savard, maire

**2022-07-12-102**  
**ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE JUIN 2022**

ATTENDU QU' en vertu du règlement 2009-002, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

ATTENDU QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 21 594.55 \$ pour le mois de juin 2022 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois de juin 2022, pour un total de 21 594.55 \$ ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

\_\_\_\_\_  
Claire Savard, maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS**

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
Milaine Charron  
Directrice générale et greffière-trésorière  
Municipalité de Colombier

**2022-07-12-103**  
**ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUILLET 2022**

ATTENDU QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois de juillet 2022 ;

ATTENDU QUE la description des engagements de crédit pour le mois de juillet 2022 énuméré ci-dessous totalise 700 \$ ;

<b>Nom du fournisseur</b>	<b>Description des dépenses</b>	<b>Montant</b>
Gestion éthique des ressources humaines	Formation	200 \$
Journal Haute-Côte-Nord	Offre de service	500 \$
	<b>Total :</b>	<b>700 \$</b>

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

\_\_\_\_\_  
Claire Savard, maire

**2022-07-12-104**  
**FQM MUTUELLE DE PRÉVENTION**

- ATTENDU QUE la CNESST nous demande un programme de prévention qui consiste à prendre en charge la santé et la sécurité au travail ;
- ATTENDU QUE ce programme permet de rendre les milieux de travail sécuritaires pour les travailleuses et les travailleurs ;
- ATTENDU QUE ce programme permet aussi d'éliminer les risques qui causent les accidents du travail et les maladies professionnelles tout en favorisant la participation des travailleurs ;
- ATTENDU QU' une demande a été faite auprès de la FQM mutuelle de prévention, pour nous préparer un programme de prévention complet propre à notre établissement ;
- ATTENDU QUE la FQM nous a soumis une offre au montant de 6 500 \$ taxes en sus, pour le programme de prévention complet ;
- ATTENDU QU' un montant de 622.73 \$ pour la mutuelle de prévention sera perçu annuellement pour la mise à jour du programme ;
- ATTENDU QUE la mutuelle de prévention va s'appliquer qu'à partir du mois d'août 2022, la contribution pour cette année sera donc de 250 \$ au lieu de 622.73 \$, taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

- QUE le conseil accepte l'offre de la FQM pour la préparation d'un programme de prévention complet au montant de 6 500 \$ taxes non incluses ;
- QUE le conseil accepte l'offre de la FQM mutuelle de prévention pour la mise à jour annuelle du programme de prévention complet pour un montant de 622.73 \$, taxes en sus, perçu annuellement ;
- QUE pour l'année 2022, le montant perçu soit de 250 \$ taxes en sus, au lieu de 622.73 \$ ;
- QUE le montant de 6 500 \$ ainsi que le 250 \$, taxes non incluses, pour l'année 2022 est puisé à même le fond de l'exercice 2022.

---

Claire Savard, maire

**2022-07-12-105**  
**DIMINUTION DE LA FRANCHISE DES BIENS DIVERS**

- ATTENDU QUE la municipalité a fait une demande auprès de Tremblay assurances 5 000, pour diminuer la franchise en bien diverse de 2 500 \$ à 1 000 \$ ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

- QUE le conseil accepte de diminuer la franchise en biens divers de 2 500 \$ à 1 000 \$.

---

Claire Savard, maire

**2022-07-12-106**  
**ACHAT D'OUTILLAGES**

ATTENDU QUE monsieur Paul Lapointe, inspecteur municipal fait une demande auprès du conseil municipal pour l'achat d'une génératrice à essence, d'une scie circulaire sans fil ainsi qu'une rectifieuse coudée sans fil ;

ATTENDU QU' après vérification des prix chez la quincaillerie Meshtuk, chez Princess auto, ainsi que chez BMR Avantis, c'est ce dernier qui affiche les prix les plus bas pour des modèles équivalents, au montant de 549.98 \$ pour la génératrice, de 264.98 \$ pour la scie circulaire sans fil et de 214.98 \$ pour la rectifieuse coudée, pour un total de 1 029.94 \$ taxes en sus ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Keven Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte l'achat d'une génératrice à essence, d'une rectifieuse coudée sans fil et d'une scie circulaire sans fil pour un montant total de 1 029.94 \$ taxes non incluses ;

QUE le montant de 1 029.94 \$ soit puisé à même le fond de l'exercice 2022.

---

Claire Savard, maire

**2022-07-12-107**  
**PROJET PARC DES SPORTS**

ATTENDU QUE nous avons fait une demande d'aide financière auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du programme de vitalisation municipale dont le projet s'élève à 39 181 \$ ;

ATTENDU QUE la participation de la municipalité de Colombier a été fixée à 25 % du montant total, soit 9 796 \$ ;

ATTENDU QUE nous avons reçu un don de la FADOQ Sainte-Thérèse au montant de 500 \$ et un don des Chevaliers de Colomb de Colombier de 200 \$ ;

ATTENDU QUE notre projet « Parc des sports » auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord a été accepté pour un montant de 28 685 \$ ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil autorise l'agente de développement, Madame Louise Lefrançois, à aller de l'avant pour la réalisation du projet « Parc des sports », tel que présenté comme suit :

Excavation Durand & Fils (refaire terrain golf, sable, terre, gazon, plantation d'arbres à maturités environ 40)	24 650 \$
Gravier autour de patinoire	8 275 \$
Deux abris solaires pour la pétanque	2 785 \$
Bancs, table de pique-nique	371 \$
Poubelles	600 \$
Fleurs et boîtes à fleurs	2 000 \$
Matériaux de construction pour projet école (crayons peinture et plastification)	500 \$
<b>Total</b>	<b>39 181 \$</b>

---

Claire Savard, maire

**2022-07-12-108  
PROJET PARC MUNICIPAL**

- ATTENDU QUE nous avons fait une demande d'aide financière auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre du programme de vitalisation municipale dont le projet s'élève à 26 361 \$ ;
- ATTENDU QUE la participation de la municipalité a été fixée à 25 % du montant total, soit 6 590 \$;
- ATTENDU QUE nous avons reçu un montant de 1 000 \$ du député Monsieur Martin Ouellet et un montant de 3 606 \$ de l'Assemblée nationale du Québec ;
- ATTENDU QUE notre projet « Parc municipal » auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord a été accepté pour un montant de 15 165 \$ ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil autorise l'agente de développement, Madame Louise Lefrançois, à aller de l'avant pour la réalisation du projet « Parc municipal », tel que présenté comme suit :

Terrassement	2 965 \$
Quincailleries (peintures, clous, visses etc.)	2 000 \$
Luminaires	2 900 \$
Paysagistes	1 564 \$
Bois pour gazebo	4 075 \$
Lutrin pour plaque commémorative	832 \$
Tables de pique-nique	761 \$
Poubelles	781 \$
Tableau électronique	9 852 \$
Bardeau	631 \$
<b>Total</b>	<b>26 361 \$</b>

---

Claire Savard, maire

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**FERMETURE**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Alain Gauthier propose de lever l'assemblée ordinaire 19 heures 16 minutes.

LA MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-  
TRÉSORIÈRE

---

Claire Savard

---

Milaine Charron